

**DEPARTEMENT DU NORD - COMMUNE DE LOFFRE**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 04 DECEMBRE 2023 A 18H00**

**Convocation en date du vendredi 24 novembre 2023**

**Etaient présents :**

M.GOUY ERIC  
MME LARIVIERE SYLVIE  
M. SROGA ALAIN  
MME LANG ANNE  
M. VIREMOUNEIX FREDERIC  
M. VASSEUR GUILLAUME  
M. CAFFIN OLIVIER  
M. ANSART JEAN LUC  
MME GOUBET VIRGINIE  
MME NAESSENS GHISLAINE  
MME PLAISANT RENEE  
M. RAYET PATRICK

**Etait absente excusée :**

MME DELPLACE FABIENNE a donné procuration à MME Anne LANG

**Etait absent non excusé :**

**Nombre de conseillers en exercice : 13**  
**Nombre de conseillers présents : 12**  
**Nombre de conseillers votants : 13**

Mme Renée PLAISANT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance a débuté à 18h09.

**N°1 DU 4 DECEMBRE 2023****RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES ET RESEAUX DU FUTUR LOTISSEMENT RUES DES MOINES ET DE LEWARDE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune peut choisir de passer une convention avec le lotisseur et prévoir que les équipements communs du lotissement lui seront rétrocédés après achèvement des travaux de finition.

Les équipements communs comprennent principalement la voirie (chaussée, trottoirs), les espaces verts, les réseaux d'assainissement (égouts, eaux usées) et eau potable ainsi que l'éclairage public. La convention détaillera le périmètre exact (parcelles) et le détail des équipements concernés par la rétrocession, les caractéristiques techniques et l'état de ces équipements, la fourniture de plans et de documents techniques liés aux travaux à réaliser, les modalités financières. Il s'agira pour la commune de s'assurer que les travaux prévus permettent l'incorporation ultérieure des aménagements collectifs dans son domaine public.

Dans le cadre d'un accord trouvé entre la SA d'HLM Habitat Hauts de France et la commune de Loffre relatif à la rétrocession à titre gratuite et au classement dans le domaine public communal des équipements communs du futur lotissement rues des Moines et de Lewarde, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le principe de la rétrocession des ouvrages à titre gratuit dans le domaine public communal ainsi que sur les conditions de la convention de rétrocession desdits ouvrages.

Ce classement devra intervenir dans les 12 mois suivant la date de réception des travaux, sans réserve des ouvrages.

Ce transfert fera l'objet d'une régularisation par acte authentique.

Vu l'arrêté n°16 en date du 14 avril 2023 accordant le transfert du permis d'aménager de la SCI DH à la SA d'HLM HABITAT HAUTS DE FRANCE ;

Vu le projet de la SA d'HLM HABITAT HAUTS DE FRANCE de créer 18 lots libres de constructeurs et 2 Macro-lots, l'un destiné à recevoir 11 logements minimum en béguinage, l'autre destiné à recevoir 8 logements locatifs ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'implantation de ce projet et la nécessité de classer dans le domaine public communal 352 ml de voirie et réseaux divers communs créés par ledit projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la rétrocession des ouvrages communs dans le domaine public communal aux conditions fixées et acceptées dans la convention de rétrocession en date du 04 décembre 2023 ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession des voiries et espaces communs au domaine public ;

**N°2 DU 4 DECEMBRE 2023****DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIRIE CREEE DU FUTUR LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours et de la poste d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

En hommage à Monsieur Serge Huon, ancien conseiller municipal de la commune, à l'origine du projet et ex-proprétaire de la parcelle sur laquelle sera créé un macro-lot composé de 11 logements en béguinage, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer la voie nouvelle reliant la rue des Moines à la rue de Lewarde : « rue Serge HUON » ;

La numérotation des immeubles interviendra en cours de leurs constructions.

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de dénomination de la voie nouvelle reliant la rue des Moines et la rue de Lewarde, « rue Serge HUON »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles du lotissement.

**N°3 DU 4 DECEMBRE 2023****RETROCESSION DES PLATEAUX SPORTIFS DANS L'ACTIF DE LA COMMUNE**

Au titre de ses compétences statutaires (article 3-7-1), la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a réalisé des plateaux sportifs multisports sur le territoire de chacune des vingt-et-une communes membres ; chaque commune ayant été dotée d'un seul équipement. Ces équipements, une fois achevés et réceptionnés, ont été transférés en pleine propriété et à titre gratuit aux communes.

Les écritures d'intégration des plateaux sportifs dans l'actif de la commune n'ont pas été passées. Il convient de régulariser.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer en vue d'accepter l'intégration dans son inventaire de l'équipement dont elle a bénéficié. La valeur de l'équipement à intégrer est de 119 972.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la rétrocession des plateaux sportifs dans l'actif de la commune pour une valeur de 119 972.24€.

**N°4 DU 4 DECEMBRE 2023**  
**DM 2 DU BP 2023****Objet :****Régularisations comptables permettant :****-Ouverture de crédits en investissement, opération 89 « GEOTHERMIE » pour la réalisation de l'enrobé du parking de la salle polyvalente.****-Ouverture de crédits au chapitre 041 (écritures d'ordre budgétaire) pour la récupération de l'avance versée à Milliot jacquemart et de l'avance versée à Phréatech**Après délibération, **SONT VOTÉES à l'unanimité**, les écritures comptables suivantes :**Section investissement****Dépenses**

2151.89 Réseaux de voirie	26 316.78 €
231.89 D-OiF Immobilisation corporelles en cours	28 371.44 €

**Recettes**

021 virement de la section fonctionnement	26 316.78 €
238.89 R-OiF Avances versées sur commandes	28 371.44 €

**Section fonctionnement****Dépenses**

6068 autres matières et fournitures	- 26 316.78 €
023 virement à la section investissement	26 316.78 €

**N°5 DU 4 DECEMBRE 2023**  
**DM 3 DU BP 2023****Objet :****Régularisations comptables permettant :****-l'intégration dans l'actif de la commune des plateaux sportifs rétrocédés par la CCCO****Opération d'ordre budgétaire, ouvertures de crédits au chapitre 041**Après délibération, **SONT VOTÉES à l'unanimité**, les écritures comptables suivantes :**Section investissement****Dépenses**

2131.94 D-OiF Bâtiments publics	119 972.24 €
---------------------------------	--------------

**Recettes**

13251.94 R-OiE GFP de rattachement	119 972.24 €
------------------------------------	--------------

**N°6 DU 4 DECEMBRE 2023 :****ALSH 2024 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA SESSION FORMATION GENERALE AU BAFA POUR Maelyss FLOUQUET**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur -BAFA-** est un brevet permettant aux jeunes, à partir de 16 ans, de travailler dans des structures d'animation type Accueil Collectif de Mineurs et d'avoir accès à un premier emploi d'animateur.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Melle Maelyss FLOUQUET domiciliée à Loffre.

Melle Maelyss FLOUQUET s'est inscrite à la session de formation générale au BAFA à la MJC de Douai et elle s'engage à effectuer son stage pratique au centre aéré de la commune qui a lieu au mois de juillet 2024. Le coût de la première session de formation s'élève à 360 €.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CAF, la commune est subventionnée à hauteur de 350 €/session/stagiaire, aussi, il propose de prendre en charge financièrement le stage de formation générale au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur pour Melle Maelyss FLOUQUET.

Les membres du Conseil Municipal, à l'Unanimité, **DECIDENT** de prendre en charge financièrement le stage de formation générale au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur pour Melle Maelyss FLOUQUET.

**N°7 DU 4 DECEMBRE 2023 :****ALSH 2024 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU COMPLEMENT DE FORMATION AU BAFA POUR Lysa LEROY**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Lysa LEROY a effectué son stage pratique du BAFA durant l'ALSH du mois de juillet 2023.

Melle Lysa LEROY souhaite compléter sa formation au BAFA, elle s'est inscrite à la session « qualification d'assistant sanitaire » à l'UFCV de Bouvines pour la session d'avril 2024. L'assistant sanitaire est un animateur indispensable au sein d'un accueil collectif de mineurs (il gère et organise l'infirmerie, il est formé aux gestes qui sauvent, passage du PSC1).

Melle LEROY s'engage à être animatrice au centre aéré de la commune au mois de juillet 2024. Le coût de la session de qualification s'élève à 388 €.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CAF, la commune est subventionnée à hauteur de 350 €/session/stagiaire, aussi, il propose de prendre en charge financièrement le stage de qualification au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur pour Melle Lysa LEROY.

Les membres du Conseil Municipal, à l'Unanimité, **DECIDENT** de prendre en charge financièrement le stage de qualification au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur pour Melle Lysa LEROY.

**N°8 DU 4 DECEMBRE 2023****ALSH 2023 : INDEMNISATION POUR LE BENEVOLAT**

Madame Sylvie LARIVIERE expose que Mme Maelyss FLOUQUET, bénévole lors du centre de loisirs en juillet 2023, a participé activement à la vie du centre.

Elle propose de lui accorder une subvention de 100 €.

Oui l'exposé de Mme LARIVIERE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCORDE** une subvention de 100 € à Mme Maelyss FLOUQUET.

#### INFORMATIONS

- Monsieur le Maire expose qu'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est créée dans la fonction publique territoriale en faveur des agents dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure ou égale à 39 000 euros. Les membres du conseil municipal décident de verser cette prime dans son intégralité selon les modalités définies dans le projet de délibération qui sera présenté au comité technique du Cdg59 le 30/01/2024 ;
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique en mairie de Lallaing. La Société ALISA D souhaite obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une unité de traitement de déchets dangereux issus de chantier de démantèlement industriel située sur la commune de Lallaing.
- Monsieur SAPIN, de la société STB matériaux, a informé Monsieur Gouy qu'il mettait fin à son exploitation en mai 2024. Il envisage d'installer 8 hectares de panneaux solaires. Monsieur GOUY propose aux membres du conseil municipal de reparler du projet après la remise en état du site ;
- Le coût des travaux du gîte, notamment le lot 1 intitulé « démolition, désamiantage, gros-œuvre, carrelage/faïence et VRD a été sous-estimé. Monsieur le Maire propose de relancer la consultation en scindant le lot 1 en deux lots : lot 1- démolition, désamiantage et lot 7 gros-œuvre, carrelage/faïence et VRD ;
- Travaux de géothermie : la réfection de l'enrobé du parking de la salle polyvalente est terminé, le traçage et la pose de la bande podotactile seront réalisés dès que la météo le permettra ;
- Madame LARIVIERE, Adjointe aux affaires sociales, présente le coût de l'ALSH 2023 pour 50 enfants. Les dépenses s'élèvent à 17 025 € dont 13 169 € de frais de personnel, 3 856 € pour les sorties, le transport et les achats divers. La participation communale est de 3 950 €, la participation des familles est 4 470 €, le reste est subventionné par la CAF.
- Les illuminations de Noël seront installées du 06 décembre 2023 au 08 janvier 2024 ;
- Lors de l'après-midi jeux de société intergénérationnel organisé au profit du téléthon par le conseil municipal des enfants, la vente de tartes salées/sucrées a permis de reverser au téléthon la somme de 287.00 € ;
- A l'occasion d'octobre rose, le Comité des fêtes a organisé diverses actions qui ont permises de récolter la somme de 450 €. L'intégralité de la somme a été reversée à la fondation ARC pour la recherche contre le cancer ;

#### QUESTIONS

- Dégradations du distributeur de plats préparés et de la cabine à livres : va-t-on réparer la cabine à livres ?  
Une demande de devis a été faite afin de réparer les portes de la cabine à livres.

Clôture de la séance 19h26.

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 04 DECEMBRE 2023**

<b>MEMBRES PRÉSENTS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>ERIC GOUY</b>	
<b>SYLVIE LARIVIERE</b>	
<b>ALAIN SROGA</b>	
<b>ANNE LANG</b>	
<b>FREDERIC VIREMOUNEIX</b>	
<b>FABIENNE DELPLACE</b>	
<b>GUILLAUME VASSEUR</b>	
<b>OLIVIER CAFFIN</b>	
<b>JEAN LUC ANSART</b>	
<b>VIRGINIE GOUBET</b>	
<b>GHISLAINE NAESSENS</b>	
<b>RENEE PLAISANT</b>	
<b>PATRICK RAYET</b>	